

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2024

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 25

Qui ont délibéré 29

Délibération 240314D019
Classification : 7.5 - Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRIHAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Mélanie BRIHAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : Mme Anita MENET (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Guillaume NIEL (pouvoir à Mme Mélanie BRIHAULT), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

VIDÉOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR

Depuis 2016, la Commune s'est dotée d'un dispositif de vidéoprotection, afin de permettre une réduction des dégradations fréquentes et actes d'incivilité sur l'espace public, et une meilleure protection des principaux bâtiments municipaux ou d'intérêt public.

Après 6 années d'exploitation, il est apparu nécessaire de faire évoluer le dispositif actuel pour mieux répondre aux objectifs visés.

Par délibération en date du 2 mai 2022, le Conseil municipal avait validé le principe de ce projet, qui consiste à :

- Remplacer une partie des caméras existantes afin d'améliorer les performances en termes de qualité des images, de jour comme de nuit ;
- Implanter des caméras supplémentaires permettant d'assurer un meilleur maillage de la commune en couvrant de nouveaux sites jugés sensibles.

Le coût global de cette opération, qui comportera 42 caméras sur 14 sites distincts, est estimé à 120 000 € HT.

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter une subvention de 60 000 €, soit 50 % du coût HT estimatif de l'opération, au titre du Fonds d'Intervention et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 20 mars 2024

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le ..21.3.2024